



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 25 MAI 2022, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Mathieu Daviault	Délégué substitut de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Étaient absents :

Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 avril 2022;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 avril 2022;
5. Ressources humaines – Résolutions;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 5.1 Désistement de policiers temporaires
 - 5.2 Modification de la date d'embauche d'un policier temporaire
 - 5.3 Départ de policiers temporaires
 - 5.4 Départ à la retraite d'un sergent à la circulation
 - 5.5 Départ à la retraite d'une agente sociocommunautaire
 - 5.6 Fin de contrat
6. Administration et finances – Résolutions;
- 6.1 Contrat avec Gtechna
 - 6.2 Aménagement de quatre (4) Ford Interceptor
 - 6.3 Demande de prix 2022-R-013 Cartouches 9mm et 5.56
 - 6.4 Adoption de la liste des comptes à payer;
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
8. Dépôt de documents;
- 8.1 Correspondance
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
 - 8.3 État de la situation – Climat de travail
 - 8.4 États financiers au 31 mars 2022
 - a) État des activités de fonctionnement
 - b) État des activités d'investissement
 - c) Bilan
 - 8.5 Suivi au fonds de roulement au 31 mars 2022
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16 :34 heures.

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Mathieu Daviault

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 3 **RÉSOLUTION** **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 avril 2022**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2022;

CA-22-2405

CA-22-2406



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 avril 2022 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2407

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 avril 2022

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 13 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 13 avril 2022;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 13 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5

RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-22-2408

POINT 5.1

RÉSOLUTION

Désistement de policiers temporaires

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, en référence à la résolution CE-22-3662 – Ratification d'embauche, faisant état que les candidats suivants se sont désistés du processus avant leur entrée en fonction :

- Lisa-Marie Ouellet
- Jacob Poirier

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces désistements;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le désistement au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent des personnes suivantes comme policiers temporaires;

- Lisa-Marie Ouellet
- Jacob Poirier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.2

CA-22-2409

RÉSOLUTION

Modification de la date d'embauche d'un policier temporaire

ATTENDU la résolution CE-22-3662 adoptée le 10 mai 2022 par le Comité exécutif ratifiant l'embauche de Monsieur Bruno Tamborini comme policier temporaire;

ATTENDU que l'entrée en fonction de ce policier temporaire avait été initialement prévue pour le 11 mai 2022;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources humaines, demandant de modifier la date d'entrée en fonction de ce policier temporaire;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER la date d'embauche du policier temporaire Bruno Tamborini au 15 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.3

CA-22-2410

RÉSOLUTION

Départ de policiers temporaires

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi de policiers temporaires :

- Graziella Berutti
- Gabriel Fournier
- Justin Jolicoeur
- Juan José Taborda Calderon
- Alex Laroche
- Émy Désaulniers



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dampousse
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière temporaire et DE LA RENDRE effective au 6 mai 2022;

- Graziella Berutti

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 11 mai 2022;

- Gabriel Fournier

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent des personnes suivantes comme policiers temporaires et DE LES RENDRE effectives au 13 mai 2022;

- Justin Jolicoeur
- Juan José Taborda Calderon

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 18 mai 2022;

- Alex Larochelle

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière temporaire et DE LA RENDRE effective au 19 mai 2022;

- Émy Désaulniers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.4

RÉSOLUTION

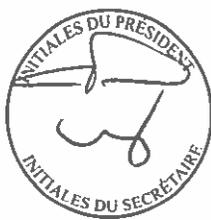
Départ à la retraite d'un sergent à la circulation

ATTENDU la décision du sergent à la circulation Carl Guérin, après plus de vingt-huit (28) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Carl Guérin au 31 mai 2022;

ATTENDU que Monsieur Carl Guérin est sergent à la circulation au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CA-22-2411



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Carl Guérin et de la rendre effective au 31 mai 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2412

POINT 5.5

RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'une agente sociocommunautaire

ATTENDU la décision de l'agente sociocommunautaire Isabelle Kérouack, après plus de vingt-huit (28) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi d'Isabelle Kérouack au 30 juin 2022;

ATTENDU que Madame Isabelle Kérouack est agente sociocommunautaire au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Mathieu Daviault

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Isabelle Kérouack et de la rendre effective au 30 juin 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2413

POINT 5.6

RÉSOLUTION

Fin de contrat

ATTENDU la résolution portant le numéro CA-21-2257 adoptée le 28 avril 2021 par le Conseil d'administration nommant Monsieur Alain Bourdages « Directeur-adjoint » de la Régie pour une durée déterminée de 2 ans débutant le 28 avril 2021 et se terminant le 27 avril 2023;

ATTENDU que le Directeur-adjoint est absent de son travail depuis janvier 2022 et que son retour est prévu pour le début de juin prochain;

ATTENDU que suite à des discussions intervenues entre le Directeur et le Directeur-adjoint, les parties conviennent qu'il serait préférable d'anticiper la fin du contrat du Directeur-adjoint;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que sont prévues, aux conditions du contrat, des modalités de fin ou de résiliation de contrat;

ATTENDU les représentations faites, séance tenante, par la Secrétaire-Trésorière, Nathalie Guérin;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la décision de mettre fin au contrat du Directeur-adjoint;

DE RENDRE effective la fin de contrat du Directeur-adjoint en date du 12 juin 2022 ;

DE VERSER les sommes prévues à l'entente de fin de contrat du Directeur-adjoint tel que mentionné par la Secrétaire-trésorière ;

D'AUTORISER le Président de la Régie ou en son absence, la Vice-présidente et le Directeur de police ou en son absence, la Secrétaire-Trésorière, à signer tous les documents pertinents à cette transaction ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

CA-22-2414

POINT 6.1 **RÉSOLUTION** **Contrat avec Gtechna**

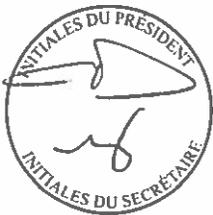
ATTENDU que l'entreprise Gtechna assure le service de support et mise à jour informatique des serveurs web de la billetterie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que l'article 573.3, 9^o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise Gtechna et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des serveurs web connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de défauts ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.3, 6^o L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants »;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la proposition de Gtechna pour le support et la mise à jour informatique des serveurs web de la Régie du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 pour un montant de 30 925,67 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise Gtechna, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le mandat de support et mise à jour informatique des serveurs web de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement du montant total de 30 925,67 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Gtechna pour le mandat de support;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière, Madame Nathalie Guérin ou, en son absence, le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications, Monsieur Nicolas Azoulay, à signer tout document concernant ladite proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2415

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Aménagement de quatre (4) Ford Interceptor

ATTENDU que la Régie doit procéder à l'aménagement de quatre (4) Ford Interceptor pour les sergents de patrouille;

ATTENDU que la Régie a invité trois (3) fournisseurs à déposer une demande de prix pour l'acquisition et la pose de ce matériel à savoir :

- P.E.S. Canada Inc. (Varenes, Québec)
- Zone Technologie (Chambly, Québec)
- 911 Pro (Longueuil, Québec)

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de la Secrétaire-trésorière recommandant de retenir la proposition du plus bas soumissionnaire « *P.E.S. Canada Inc.* » pour un prix unitaire de 13 869,98 \$ et une dépense totale de 55 479,92 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la résolution empruntant au fonds de roulement pour le programme d'immobilisations 2022;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à l'entreprise « *P.E.S. Canada Inc.* » conformément à la proposition déposée par elle, le contrat pour l'aménagement de quatre (4) véhicules Ford Interceptor pour un prix total de 55 479,92 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault, ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, Nathalie Guérin, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2416

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Demande de prix 2022-R-013 Cartouches 9mm et 5.56

ATTENDU que la Régie a évalué ses besoins pour 2023 en cartouches de calibre 9mm et 5.56 de service et de pratique;

ATTENDU que les besoins de la Régie ont été estimés en fonction de la consommation de l'année dernière;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé, par demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de trois (3) fournisseurs à savoir:

- Industries Centaure Ltée de Laval (Qc);
- Agence Gravel de Québec (Qc)
- Rampart International Corp de Cornwall (Ont);

ATTENDU que la demande de prix a été divisée en neuf (9) groupes, en fonction des différentes munitions étant requises;

ATTENDU qu'un seul fournisseur a déposé une proposition pour les groupes 5 et 8;

ATTENDU qu'un seul fournisseur a déposé une proposition pour les groupes 1, 2, 3 et 6;

ATTENDU qu'un seul fournisseur a déposé une proposition pour le groupe 7;

ATTENDU qu'aucune proposition n'a été déposée pour le groupes 4 et 9;

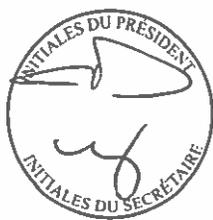
ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant les prix soumis pour chacun des groupes distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise Rampart International Corp. a déposé une proposition conforme pour les groupes 5 et 8;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise Les Industries Centaure Ltée a déposé une proposition conforme pour les groupes 1, 2, 3 et 6;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise Agence Gravel Inc. a déposé une proposition conforme pour le groupe 7;

ATTENDU que la dépense correspondant à la proposition conforme pour les groupes 5 et 8 est de 239,50 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la dépense correspondant à la proposition conforme pour les groupes 1, 2, 3 et 6 est de 49 767,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la dépense correspondant à la proposition conforme pour le groupe 7 est de 1 650,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses devront être prévues au cadre budgétaire pour 2023 plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-94-692;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat pour l'achat des différentes munitions pour l'année 2023, aux entreprises ayant les plus basses propositions pour chacun des groupes, soit :

- Les groupes 5 et 8 à *Rampart International Corp* pour un montant de 239,50 \$ plus les taxes applicables;
- Les groupes 1, 2, 3 et 6 à *Les Industries Centaure Ltée* pour un montant de 49 767,00 \$ plus les taxes applicables;
- Le groupe 7 à *Agence Gravel Inc.* pour un montant de 1 650,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault, ou en son absence, la Secrétaire-Trésorière, Nathalie Guérin, à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2417

POINT 6.4

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.4 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 336 656,97 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

POINT 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1

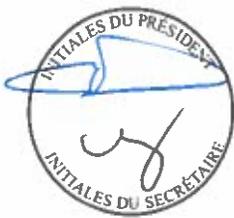
CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 10 mai 2022:

- a) 2 mai 2022 Municipalité de Richelieu
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Résolution 22-05-130 – Appui à la MRC de Rouville
dans sa demande adressée au Ministère des transports du
Québec pour l'installation de radars photo*
- b) 3 mai 2022 Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Résolution 2022-05-10 – Demande d'installation de
radars photo sur le territoire de la MRC de Rouville*

II. Soumise au Conseil d'Administration du 25 mai 2022 :

- c) 2 mai 2022 Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Résolution 22-05-126 – Demande d'installation de
radars photo sur le territoire de la MRC de Rouville*
- d) 9 mai 2022 Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Résolution 22-05-169 (9.2) – Appui à la MRC de
Rouville dans sa demande d'installation de radars photo*
- e) 10 mai 2022 Ville de Saint-Césaire
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Résolution 2022-05-212 – Appui à la MRC de Rouville
dans sa demande d'installation de radars photo*
- f) 3 mai 2022 Ville de Marieville
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Résolution M22-05-167 – Demande d'installation de
radars photo sur le territoire de la municipalité régionale du
comté de Rouville*
- g) 11 avril 2022 Municipalité d'Ange-Gardien
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Résolution 05-119-22 – Demande d'installation de
radars photo sur le territoire de la MRC de Rouville*
- h) 29 avril 2022 La Mutuelle des municipalités du Québec
▶ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
Re : Ristourne 2021 de la MMQ



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 8.2 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 **ÉTAT DE LA SITUATION – CLIMAT DE TRAVAIL**

Il est procédé au dépôt d'une mise à jour sur l'état de la situation – climat de travail.

POINT 8.4 **ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2022**

La Secrétaire-Trésorière commente la documentation déposée pour les premiers trois (3) mois de l'année.

POINT 8.5 **SUIVI DU FONDS DE ROULEMENT 2022**

La Secrétaire-Trésorière passe en revue cette première présentation du suivi au fonds de roulement faisant état des immobilisations et de ce qui fut réalisé au 31 mars 2022.

POINT 9 **VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Mathieu Daviault

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


MARTIN DULAC
Président

CA-22-2418